



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 15 décembre 2015

Le quinze décembre deux mille quinze à 20h30, le conseil municipal de la commune de Perpezac-le-Blanc, régulièrement convoqué le 8 décembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de **Madame Sandrine LABROUSSE, Maire.**

Présents Jérôme LAURIER, Christophe BEGA, Michel DAVID, Francine LAPOUGE, Jean-Marie TESSIER, Cécile TRIVIAUX, Christophe DELBREIL, Jean-Marc DAVID, Emmanuel RAFFAILLAC
Excusé Michel SAGE
Pouvoir(s) 1

Membres : 11	Présents : 10	Absent ayant donné pouvoir : 1
--------------	---------------	--------------------------------

Jean-Marc DAVID a été nommé secrétaire.

Passation du contrat statutaire du personnel communal

Madame le Maire expose au conseil municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Considérant le contenu des propositions, Madame le Maire propose de retenir la proposition de la CNP. A l'unanimité le conseil municipal décide de retenir la proposition de la CNP. Autorise Madame le Maire à signer le contrat prenant effet à compter du 01.01.2016.

Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il convient de prévoir les modalités de gestion du contrat d'assurance qui vient d'être conclu avec la CNP pour les risques statutaires du personnel. Le Centre de Gestion de la FPTC peut assurer cette gestion. Madame le Maire propose au conseil de demander au CDG d'assurer cette mission et de l'autoriser à signer cette convention. Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire.

Acceptation chèque GROUPAMA

Madame le Maire demande au conseil municipal d'accepter le chèque de GROUPAMA correspondant au remboursement suite au sinistre subi sur le poteau incendie au lieu-dit LEYVINIE. Le montant s'élève à la somme de 2040.18 €. Le conseil, à l'unanimité, accepte ce chèque. Dit que la somme sera créditée au budget à l'article 7788.

Plan Local d'Urbanisme Communal (PLU). Demande de subvention au SEBB

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a pris une délibération le 8 juillet 2014 sollicitant dans le cadre de l'élaboration du PLU l'aide de l'Etat et du Département. Une subvention de 3000 € peut être demandée au SEBB (Syndicat d'Etudes du Bassin de BRIVE). Le Conseil Municipal, décide de demander cette aide.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées- attribution de compensation 2014-2015.



Madame le Maire informe le conseil municipal que la CABB a adressé à ses communes membres le rapport des travaux de la CLECT concernant le calcul des attributions de compensation 2014 et 2015 suite aux transferts et restitutions de compétences. Ce document est à soumettre à l'approbation de chaque conseil municipal. Les communes disposent de trois mois pour délibérer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Subvention Les Amis de SAINT ROBERT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'attribution de compensation de la CABB une subvention est allouée aux associations (CAPTY, Festival du Plateau et Les Amis de SAINT-ROBERT) pour un montant total de 980.18 €.

En ce qui concerne l'année 2015, Madame le Maire informe que seule l'association LES AMIS de SAINT ROBERT a présenté un programme et a sollicité une subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de verser à cette association la somme de 522.95 €

Subvention exceptionnelle au profit de l'Association des Parents d'Elèves

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune verse chaque année une subvention exceptionnelle au profit de l'Association des Parents d'Elèves pour le Noël des enfants. L'année dernière, le montant de cette subvention était de 20 € par enfant scolarisé à l'école de PERPEZAC LE BLANC.

Considérant qu'il y a 18 enfants scolarisés, Madame le Maire propose au conseil de reconduire cette subvention dans les mêmes conditions que l'année dernière, ce qui correspond à un total de $18 \times 20 \text{ €} = 360.00 \text{ €}$.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser cette subvention.

Budget Principal 2015 Décision Modificative n° 1/2015

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'au vu des crédits disponibles au budget, il convient de modifier certains articles de la section d'investissement. Elle propose les modifications suivantes :

Diminution sur crédits alloués

Augmentation des crédits

Intitulé	compte	montant	compte	montant
Autre materiel et outillage d'incendie			21568	2040.18
Constructions	2313	2040.18		

Questions diverses

Colis de Noël : 14 sucrés et 35 colis salés.
Ils seront distribués le week end du 20 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22h30



La Mairie vous informe que les registres des actes administratifs sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture et que des copies peuvent vous être transmises sur simple demande.

Affiché le 21.12.2015